

Projet Educatif De Territoire 2019-2021 AVEC plan mercredi **OUI**

VOIRON



Johannie Boyer

Responsable du pôle accueil de loisirs

Johannie.boyer@ville-voiron.fr

04 76 67 05 84

I- Historique

La Ville de Voiron a développé de 2010 à 2013 un projet éducatif local afin de permettre aux enfants et aux jeunes voironnais de se construire et de s'épanouir dans un environnement éducatif cohérent, qui respecte leurs rythmes de vie et donne toute leur place aux parents.

Ce projet, fruit d'un travail d'élaboration partenarial, a permis à la commune de Voiron de s'inscrire dès 2013 dans la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs.

En 2013, après une large consultation de tous les acteurs éducatifs de la commune (parents, enseignants, acteurs associatifs...), une proposition d'organisation de la journée et de la semaine scolaire a été proposée à la directrice départementale des services de l'Education nationale, qui l'a validée.

Le cadre de la semaine étant posé, la consultation s'est poursuivie pour élaborer le contenu des nouveaux temps périscolaires issus de cette organisation.

Pour formaliser cette démarche qui a conduit à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent de qualité avant et après l'école, la Ville de Voiron s'est engagée dans la mise en place d'un Projet éducatif de territoire tel que mentionné à l'article D521-12 du code de l'éducation dès septembre 2013.

A l'occasion de la parution du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 élargissant le champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques en permettant au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours, une concertation a été menée.

Cette concertation a été menée par le biais d'un questionnaire adressé aux familles, par un cycle de réunions publiques rassemblant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

A l'issue, le format de la semaine des 4,5 jours a été maintenu ainsi que le choix de maintenir les taux d'encadrement non dérogatoires afin de maintenir la qualité du service et la continuité pédagogique des différents temps de l'enfant.

Le présent PEDT couvrant la période 2019 à 2021 a donc vocation formaliser une démarche permettant à la ville de Voiron de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

II- Valeurs

La Laïcité :

La laïcité est un principe de liberté, liberté de croire ou de ne pas croire. Elle est au fondement de notre société et de notre école qui doit préserver les élèves de tout prosélytisme idéologique, économique et religieux. Parfois malmenée, aux contours parfois incertains, elle nous rappelle que chacun, quel qu'il soit, quels que soient sa condition, son origine ou ses croyances, doit bénéficier d'un libre et égal accès, à l'éducation. Cependant, la société française d'aujourd'hui apparaît de plus en plus fragmentée et ne laissant pas toujours la place à la rencontre des différences. Afin de faire vivre pleinement une idée positive de la République, les actions entreprises sous l'égide de ce projet encourageront et participeront au développement des mixités, dans le cadre des lois et règlements en vigueur en la matière.

L'autonomie de l'enfant :

L'objectif des acteurs de la communauté éducative est de préparer son enfant à devenir un adulte autonome (qui sait prendre des décisions, faire des choix), responsable (qui assume les conséquences de ses choix, de ses actes) et épanoui. Le présent plan a pour vocation de porter cette dynamique en proposant au sein des activités proposées des outils concrets pour développer l'autonomie de tous, en renforçant ainsi un sentiment d'efficacité personnelle ("je peux y arriver tout seul"), qui favorisera sa confiance et son estime de lui-même et soutiendra sa motivation et sa persévérance face aux difficultés notamment lors des apprentissages scolaires.

L'accessibilité des services aux enfants :

Dans la continuité des politiques d'inclusion conduite par les services de l'Etat, la ville de Voiron s'efforce d'œuvrer en faveur de l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers en rendant accessibles l'offre de service proposée.

L'Humanitude, la bienveillance et le respect de l'autre :

L'Humanitude s'intéresse aux liens qui permettent aux humains de se rencontrer quelque soit leur état, leur statut.

Le maintien de ces liens s'appuie sur trois piliers relationnels, le regard, la parole, le toucher et un pilier identitaire, la verticalité.

Ces quatre piliers constituent les bases incontournables, vitales des relations humaines positives tout au long de la vie.

L'Égalité – l'équité :

Garantir l'équité de traitement et favoriser l'égalité des chances

III- Partenaires

Dans le cadre de la réflexion sur la mise en œuvre de la réforme, la Ville a développé un partenariat riche et constructif avec les différents acteurs concernés:

Les acteurs institutionnels : Caisse d'Allocations Familiales, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, services départementaux de l'Education nationale, Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, Délégués Départementaux de l'Education Nationale

Les acteurs associatifs : MJC, associations culturelles, sportives, de loisirs

Les partenaires de l'Education nationale : parents délégués

IV- Axes des projets d'école pris en compte dans la conception des activités périscolaires

En cohérence et complémentarité avec les projets d'école portés par les équipes enseignantes des écoles de Voiron, les différents temps de l'enfant sont construits sur la base des valeurs pré-citées (laïcité, autonomie) constituant un socle commun, mais aussi sur des problématiques identifiées de santé publique (gaspillage alimentaire, prévention du surpoids)

V- Articulation avec les autres dispositifs éventuels

Le Projet Educatif Local :

Adopté en novembre 2010, le PEL concernait les enfants et les jeunes de 0 à 16 ans. Il définissait les valeurs éducatives portées par la municipalité et le cadre des actions. Le PEDT est la mise en œuvre à l'échelle du territoire de la commune d'actions à destination des écoles primaires publiques

de Voiron, déclinant les valeurs et les objectifs généraux du PEL. Le PEDT a vocation à se substituer au PEL en sa forma actuelle.

Le plan local d'Education artistique et culturelle (PLEAC) 2018 – 2021 :

L'éducation artistique et culturelle est une priorité de la politique publique arrêtée par le Président de la République. Elle doit permettre au citoyen, par l'expérience sensible des pratiques, par la rencontre des lieux, des œuvres et des artistes, par les investigations, de fonder une culture artistique personnelle, de s'initier aux différents langages de l'art et de diversifier et développer ses moyens d'expression. Elle favorise l'esprit critique, la créativité, l'intelligence collective et initie à la pratique du débat. Elle est un facteur déterminant de la construction de la personne. Cette priorité réaffirmée à de nombreuses reprises doit être comprise comme un moyen de correction des inégalités sociales et territoriales d'accès aux arts et à la culture. Dans le cadre du PLEAC, à l'horizon 2022, 100% des enfants et des jeunes seront concernés par des actions d'éducation aux arts et à la culture.

Le Projet de Réussite éducative (PRE) :

Porté par le Centre intercommunal d'action sociale du Pays voironnais, le projet de réussite éducative sur le Pays Voironnais s'adresse aux enfants de 2 à 18 ans qui présentent des signes de fragilité ou ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux. Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif de « réussite éducative des 2-16 ans » issu de la loi de la cohésion sociale porté par l'Agence nationale de la Cohésion Sociale et de l'Égalité des chances (ACSE), mais aussi du dispositif « décrochage scolaire + de 16 ans » porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes. Ce projet est une réponse personnalisée proposée aux familles. Ainsi le projet de réussite éducative ne se substitue pas aux actions existantes mais vient apporter un complément, les prolonger si nécessaire, dans l'intérêt des enfants et de leurs familles.

Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Dans le respect de la charte d'accompagnement à la scolarité, la MJC de Voiron offre aux côtés de l'école et de la famille, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour leur épanouissement et leur réussite scolaire. L'accompagnement à la scolarité s'adapte aux niveaux scolaires, aux rythmes et aux spécificités de chaque enfant. Il aide chacun d'eux à apprendre par le jeu et la création.

Dans le cadre du renforcement de cet accompagnement, la ville de Voiron a décidé d'accompagner la MJC, afin de consolider le dispositif et renforcer le suivi des jeunes voironnais scolarisés. L'objectif est en effet de suivre 50 élèves de plus, soit une hausse de 33 % des effectifs suivis. L'effectif total passera de 150 enfants suivis à 200.

Quatre quartiers sont actuellement concernés par ces actions : Baltiss, Brunetière, Colombier et Faton. 160 enfants du primaire et du secondaire sont accompagnés chaque année. Un nouveau contrat devrait voir le jour (Brunerie) pour la primaire et un autre pour le secondaire (centre ville).

Par ailleurs, un groupe de bénévoles est présent au Centre social Charles Béraudier pour accompagner les enfants, reprendre avec eux les apprentissages fondamentaux et les aider dans leur travail personnel. Dans un souci de cohérence de ces actions, une coordination commune a été mise en place.

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) 2018 - 2021

La Ville de Voiron est signataire d'un contrat enfance jeunesse, renouvelé en 2018. Le schéma de développement comprend notamment pour le volet Jeunesse les accueils de loisirs péri et extrascolaires dont les séjours.

Les orientations du CEJ pour la période pré-citée sont les suivantes :

- Améliorer l'accessibilité des familles à l'offre de service

- Développer une nouvelle offre de services
- Déploiement de la mobilité internationale
- Formalisation d'un document cadre sur la politique en direction de la jeunesse
- Nomination d'un nouveau chargé de mission coordination CEJ / volet jeunesse

Périmètre et public du PEDT

I. Territoire et écoles concernés :

- Ecole de la Brunerie
- Ecole de Criel
- Ecole du Faton
- Ecole Jean de la Fontaine
- Ecole Jules Ferry
- Ecole Jean Moulin
- Ecole maternelle Jules Ravat
- Ecole élémentaire Pierre et Marie Curie
- Cnl de Chirens (périscolaire le mercredi, extrascolaire)
- Ecole Municipale des sports et de la citoyenneté
- Espace jeune de Pierre et Marie Curie

II. Public concerné :

De 3 à 11 ans

III. Temps concernés dans la semaine :

L'accueil du midi, et du soir sont des temps importants d'accueil périscolaire pour l'enfant.

La ville de Voiron propose depuis janvier 2017 un accueil de loisirs pour les 3- 11 ans dès 11h30 par le biais d'un ramassage dans chaque école. Cet accueil était porté par la MJC auparavant.

Sur le site du CNL de Chirens, la ville accueille en moyenne 80 enfants jusqu'à 18h15 et propose des activités sportives, culturelles, en lien avec la nature ainsi que des projets portés par le périscolaire. L'école municipale des sports et de la citoyenneté propose par ailleurs des activités sportives sous forme de cycles de 4 à 7 séances pour les enfants âgés de 6 à 11 ans.

La ville de Voiron propose également des séjours pour les 6-11 ans et les 11-17 ans durant les vacances scolaires, encadrés par ses animateurs. L'ensemble des séjours et activités sont présentés dans un guide loisirs et vacances couvrant l'ensemble de l'année scolaire.

Cf grille d'évaluation Plan mercredi

Objectifs éducatifs du PEDT 2018-2021

Les objectifs partagés par les différents partenaires en matière d'éducation sont les suivants :

Axes stratégiques :

- Accompagner l'autonomie de l'enfant,
- Contribuer à la réussite éducative de tous et l'égalité des chances,
- Permettre l'épanouissement de l'enfant, son bien être
- Favoriser l'échange

Les effets attendus :

- Favoriser les actions en matière de santé et de bien être
- Sensibiliser les enfants et les familles aux usages du numérique et au harcèlement (projet balance ton écran en 2019)
- Garantir le vivre-ensemble autour des principes de la République, de la Laïcité, de la Citoyenneté et de lutte contre les discriminations

- Créer du lien avec les familles et les impliquer dans les projets et les actions
- Créer des passerelles entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire, famille)
- Contribuer à ouvrir les élèves aux autres

Les actions à mener dans les projets pédagogiques des accueils doivent répondre à ces attentes et s'articuler avec les projets d'école.

En ce sens, chaque projet s'inscrit dans le cadre de ces axes stratégiques et objectifs opérationnels et une référence au PEDT y sera faite dans le document de présentation des objectifs pédagogiques.

Planning des 3- 11 ans

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie du matin de 07h00 à 08h30 non déclaré en ALSH				
Temps scolaire 08h30 11h45	Temps scolaire 08h30 11h45	Temps scolaire 08h30 11h30	Temps scolaire 08h30 11h45	Temps scolaire 08h30 11h45
Temps de restauration de 11h45 à 13h45 déclaré en ALSH	Temps de restauration de 11h45 à 13h45 déclaré en ALSH	Garderie de midi 11h30 12h30 Non déclaré en ALSH	Temps de restauration de 11h45 à 13h45 déclaré en ALSH	Temps de restauration de 11h45 à 13h45 déclaré en ALSH
Temps scolaire De 13h45 à 11h45	Temps scolaire De 13h45 à 11h45	Alsh Chirens 11h30 18h15 déclaré en ALSH	Temps scolaire De 13h45 à 11h45	Temps scolaire De 13h45 à 11h45
Accueil périscolaire du soir 15h45 17h00 Tap	Accueil périscolaire du soir 15h45 17h00 Tap		Accueil périscolaire du soir 15h45 17h00 Tap	Accueil périscolaire du soir 15h45 17h00 Tap
Accueil périscolaire du soir déclaré en alsh 17h00 18h30	Accueil périscolaire du soir déclaré en alsh 17h00 18h30	Ecole Municipale des sports et de la Citoyenneté 13h30 17h30 – 18h00 Déclaré en ALSH	Accueil périscolaire du soir déclaré en alsh 17h00 18h30	Accueil périscolaire du soir déclaré en alsh 17h00 18h30

Les choix éducatifs

Merci de préciser comment vous prenez en compte la spécificité d'un fonctionnement sur quatre matinées de classe (définition de la nature et des modalités d'organisation des activités périscolaires)

- I- Pour les maternelles
- II- Pour les élémentaires
- III- Pour les adolescents
- IV- Passerelles

Sans objet s'agissant de Voiron.

Les intervenants

Dans le cadre des activités périscolaires :

Activité	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant
Arts Plastiques	Dumontaux Isabelle	Auto entrepreneur
Arts créatifs	Zeller Bernard	Auto entrepreneur
Capoeira	Bourelly Olivier	Auto entrepreneur
Gym	Alv gym	Club sportif
Gym	EDV Gym	Club sportif
Lutte	Sambo lutte	Club sportif
Foot	FCVM	Club sportif
Karaté	Association	Club sportif
Informatique	Pechu Christophe	Animateur ville
Livre à vous	Intervenant en lien avec la médiathèque	Auto entrepreneur
Yoga	Association	Club sportif
Anglais	Heymann Astrid	Auto entrepreneur
Arts créatifs	Louste Charlotte	Auto entrepreneur
Maquillage	Gaytan Yaravi	Auto entrepreneur
Sculpture sur ballons	Gaytan Yaravi	Auto entrepreneur
Roller- Hockey	Association	Club sportif
Multi sports	Chane Valéry	Auto entrepreneur
Basketball	Cluv	Clubs sportif
Diététicienne	Collona M	Auto entrepreneur
Sophrologie	Association	Club sportif
Musique – Orchestre	Conservatoire municipal	Collectivité
Médiathèque	Service culturel	Collectivité
Animateurs	Titulaires et cdd	Agents de la ville

Cnl de chirens – mercredi et vacances scolaires

Activité	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant
Conduite de d'attelage de poney	Attelage de Loubezac	Entreprise
Informatique	Pechu Christophe	Animateur ville
Livre à vous	Intervenant	Auto entrepreneur
Ateliers VTT	Nature à vélo	Entreprise
Animateurs	Titulaires et cdd	Agents de la ville
Pour l'EMSC - ETAPS	Titulaire	Ville de Voiron

La ville de Voiron propose également le transport des enfants du périscolaire vers les activités en clubs, et Mjc et conservatoire de musique les lundis, mardis, et jeudis ce qui présente 70 enfants 8 % des enfants qui fréquent le périscolaire du soir.

Une passerelle a été créée entre l'alsh Pierre et Marie Curie et le conservatoire de musique intitulée POL Petit Orchestre du Lundi qui regroupe environ 90 enfants (dont la majorité de l'alsh Pierre Marie)

Les enfant peuvent découvrir un instrument tout au long de l'année, et font une représentation en juin dans la salle de spectacle de la ville.

Des projets communs sont en outre travaillés en transversalité entre le cnl et les temps périscolaire (Rencontres sportives, Livres à Vous).

Le Jules Ferry Brass Band est une démarche réussie de « pédagogies multiples » dans une école et un quartier populaire de Voiron. Depuis 2016, les 110 enfants de l'école Jules Ferry apprennent la trompette et le trombone en temps scolaire et périscolaire. Ils se produisent en concert ou pour des parades de rue dans leur ville, en associant des habitants et acteurs de leurs quartiers. Cette action portée par la ville de Voiron est reconnue pour la performance de ses résultats auprès des enfants : résultats artistiques, scolaires et facteurs d'intégration sociale.

Pour concrétiser l'engagement des enfants, un groupe de 40 enfants de l'école et de 10 jeunes du conservatoire de musique joueront lors d'un voyage à la New Orléans prévu du 13 au 21 04 2019.

Les modalités d'inscription

Afin d'assurer la plus grande accessibilité des activités proposés, la ville de Voiron a voté une baisse des tarifs et une harmonisation de ceux-ci. Elle proposera par ailleurs prochainement un guichet mutualisé, point d'entrée unique pour les familles pour faciliter les inscriptions, horizon de la rentrée de septembre 2019. Enfin, le support de communication unique et annuel a vocation à améliorer la lisibilité pour les familles afin qu'elles puissent s'organiser en amont.

Périodicité des cycles et délais d'inscription

Temps Périscolaire : Cycle de 6 à 7 semaines entre chaque période de vacances scolaires

- Inscriptions aux activités dans chaque alsh
- Inscriptions à l'alsh au guichet unique de la mairie au plus tard la veille avant 09h00
- Pour le lundi, le vendredi avant 09h00

Cnl de Chirens : Cycle des mercredis entre chaque période de vacances scolaires

- Inscriptions : Pour les mercredis : le lundi avant 09h00
- Thème par semaine de vacances
- Pour les vacances : inscription la semaine qui précède la semaine de vacances, le mercredi avant 09h00.

L'école municipale des sports et de la citoyenneté :

- Les inscriptions annuelles sont prioritaires, l'inscription est aussi possible par cycle.
- L'inscription se fait auprès du service des sports

Les tarifs

1-Temps périscolaire

- **le temps de pause méridienne**

Pour toutes les familles le coût du repas est le coût d'achat de l'année soit 3.029 €

Le coût du service est défini selon le quotient familial, avec un prix plancher de 0 € et un prix plafond de 4,98 € au quotient familial 2200.

Chaque famille paie donc pour le temps de restauration : 3.029 € + un montant calculé en fonction de son QF ou de ses ressources :

Quotient familial	Coût du service (hors repas)
Inférieur ou égal à 300	0
Entre 300 et 2200	$(0,00259 \times \text{QF}) - 0,79$
2201 et +	4,93 €

Il est précisé que ce mode de calcul permet aux familles qui ont des enfants de moins de 6 ans d'augmenter la part de frais de garde déductible des impôts

- **l'accueil périscolaire (matin midi et soir) au quotient familial.**

Les plages d'accueil se décomposent comme suit :

07h00-8h30 11h45-12h30 15h45-17h15 17h15-18h30

Les tarifs sont individualisés : le montant plancher à 0,575 € et le montant plafond à 1,18 € (QF 2200)

Quotient familial	Coût de l'accueil
Inférieur ou égal à 300	0,575
Entre 300 et 2200	$(0,00032 \times \text{QF}) + 0,467$
2201 et +	1,18 €

Une réduction est appliquée sur la facture en fonction du nombre d'enfants inscrits, soit :

- 2 enfants : 10 %
- 3 enfants : 15 %
- 4 enfants et +: 20 %

En outre afin de favoriser l'accès des enfants aux activités mises en place, la gratuité est accordée pour les titulaires de la Carte Voiron pour tous, jusqu'à 17h15, à partir du mois de présentation de la carte.

2-L'école municipale des sports : le mercredi

	Saison EMSC
	2018/2019
jusqu'à 300	61,15
de 301 à 450	91,73
de 451 à 600	124,05
de 601 à 800	149,13
de 801 à 1000	179,10
de 1001 à 1200	214,92
de 1201 à 1400	247,22
de 1401 à 1600	284,49
de 1601 à 1800	327,36
à partir de 1801	360,23
extérieur =< 1000	360,23
extérieur > 1000	396,24

3-Le cnl de Chirens : le mercredi (tarif de mi-journée) et les vacances

Pour le mercredi chaque famille paie pour la demi-journée : le coût du repas soit 3,17 € + un montant calculé en fonction de son QF ou de ses ressources :

- Le tarif demi-journée avec repas (mercredi) comprenant le coût du repas 3,17 € + le coût du service lissé pour une demi-journée.
- Le tarif journée comprenant le coût du repas 3,17 € + le coût du service.

Quotient familial	Coût du service journée (hors repas)	Coût journée (service + repas)	Coût demi-journée sans repas (coût du service journée /2)	Coût demi-journée avec repas (service + repas)
Inférieur ou	4.37 €	7.53 €	2.18 €	5.35 €

égal à 300				
Entre 300 et 2201	$(QF \times 0.00770428) + 5.211731 - 3.17$	$(QF \times 0.00770428) + 5.211731$	$(QF \times 0.00385214) + 1.002602$	$(QF \times 0.00385214) + 1.002602 + 3.17$
2201 et +	19.01 €	22.17€	9.50€	12.67 €

- Le tarif nuitée : le principe retenu est d'appliquer le tarif demi-journée avec repas

Quotient familial	Coût nuitée
Inférieur ou égal à 300	5.35 €
Entre 300 et 2201	$(QF \times 0.00385214) + 1.002602 + 3.17$
2201 et +	12.67 €

Une nuitée est égale à deux journées + la nuitée.

Une réduction est appliquée sur la facture en fonction du nombre d'enfants inscrits, soit :

- 2 enfants : 10 %
- 3 enfants : 15 %
- 4 enfants et + : 20 %

4- Les séjours

	Séjour Maxi 6 jours/5 nuits	Séjour Mini 7 jours/6 nuits
	2018/2019	2018/2019
jusqu'à 300	42,84	85,69
de 301 à 450	53,34	106,68
de 451 à 600	66,89	133,77
de 601 à 800	76,95	153,89
de 801 à 1000	88,40	176,79
de 1001 à 1200	94,35	205,10
de 1201 à 1400	109,33	237,68
de 1401 à 1600	120,80	262,61
de 1601 à 1800	133,15	289,47
à partir de 1801	140,19	304,77
extérieur =< 1000	152,38	304,77
extérieur > 1000	167,62	335,24

Éléments Bilan/Evaluation du projet

Suivi du Projet éducatif de territoire

- Avec les intervenants :
 - Réunions hebdomadaires entre responsables périscolaires –
 - Réunions de coordination une par trimestre entre les services jeunesse, culturelle, éducatif, périscolaire.
 - Réunions d'équipe au sein des alsh
- Le COPIL (comité de pilotage) :

Périodicité des réunions : 2 par an

Composition :

- L'Adjoint à l'éducation enfance jeunesse famille
- L'adjoint à la vie sportive
- L'adjoint à la vie culturelle
- Les parents délégués des écoles publiques voironnaises
- La coordinatrice CAF du territoire voironnais
- Le directeur Général des Services,
- La directrice générale adjointe,
- La coordinatrice du CEJ – volet jeunesse
- La coordinatrice du CEJ – volet enfance
- La responsable des accueils de loisirs périscolaires,
- La directrice du service Vie Culturelle,
- Le directeur du service Vie sportive,
- L'inspecteur de l'Education nationale Voiron 2,
- La présidente des Délégués départementaux de l'Education nationale,
- Mmes les directrices et M. les directeurs des écoles publiques maternelles et élémentaires,
- La Vice-Présidente aux politiques de solidarité, à la politique de la ville, à l'enfance et à la jeunesse,
- Les représentants du dispositif de Réussite Educative,
- La Direction de la cohésion sociale : Mme F. Michelland,
- Les représentants de la MJC de Voiron

Modalités d'information des parents

Ce que vous prévoyez pour informer les parents et les habitants de l'existence d'un projet éducatif de territoire

- Site internet de la ville
- Blogs périscolaires – un par école + un pour le cni
- Plaquette vacances annuelles

Les signataires du projet

Ensemble des structures et personnes impliquées.

- Ville de Voiron : service scolaire, périscolaire, jeunesse enfance, sportif, culturel,
- Responsables périscolaires, animateurs, Atsem, Agents d'entretien et de restauration
- MJC de Voiron
- Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
- Education Nationale
- CAF
- DDSCS
- Club sportif,
- Associations